

Une préconisation de l'association APPROCHE pour favoriser la liberté pédagogique

Catégorie : Éducation - Enseignement

Écrit par : Olivier Prost

Affichages : 6033

CONSTAT

PERCEPTION DU SYSTEME SCOLAIRE PAR LES FRANCAIS

Dans un sondage exclusif réalisé par l'Ifop pour la fondation pour l'école en avril 2018, les Français révèlent une vision très pessimiste de la question de l'égalité des chances dans notre système scolaire actuel.

Source : http://www.ifop.com/media/poll/4040-1-study_file.pdf

A titre d'exemple, 65% des français interrogés et 62% des parents d'enfants scolarisés considèrent que le système scolaire actuel n'assure pas l'égalité des chances.

Quand on aborde la question des enfants qui ne sont pas aidés chez eux pour les devoirs, 94% des sondés ne considèrent pas que l'école publique offre le meilleur cadre de réussite aux enfants qui ne peuvent pas être aidés chez eux.

Autre enseignement important à ce propos : 41% des parents d'enfants scolarisés en école publique estiment que leur enfant aurait plus de chance de réussite en école privée.

Parmi les solutions proposées pour améliorer l'égalité des chances à l'école : les établissements scolaires de pédagogie et de styles éducatifs différents de ceux de l'Education nationale (type Montessori, internat).

79% des sondés pensent que s'il en existait en plus grand nombre et s'ils étaient financièrement accessibles à tous, les chances de réussite de chaque enfant s'en trouveraient augmentées.

Par ailleurs, pour 77% des français interrogés, impliquer davantage les parents dans le choix de l'école pour leur enfant renforcerait davantage ses chances de réussite.

Des résultats sans appel, qui doivent nécessairement interroger notre système actuel et ses différents acteurs.

PROPOSITION

LE CHEQUE EDUCATION

Le chèque éducation consiste à donner la **liberté de choix** aux parents concernant l'école de leurs enfants, en dehors des contraintes financières. Ainsi, on attribue pour chaque enfant un chèque éducation d'un montant égal au coût éducatif moyen constaté pour son niveau d'études. Ce chèque est soit remis aux parents, soit versé directement à l'établissement dès l'inscription de l'élève, par l'état, *ou par les collectivités locales, qui se font rembourser par l'état*

Une préconisation de l'association APPROCHE pour favoriser la liberté pédagogique

Catégorie : Éducation - Enseignement

Écrit par : Olivier Prost

Affichages : 6033

ou lui demandent un financement préalable, dans le cadre d'une expérimentation locale.

Au vu des coûts de formation actuellement constatés, le chèque éducation aurait à ce jour environ le montant annuel suivant :

dans le primaire : 5 000 euros/an

au collège: 8 000 euros/an

au lycée: 10 500 euros/an

dans le supérieur: 12 000 euros/an

Les parents décident ainsi du financement de la pédagogie de leur choix. Ceci est un juste retour, étant donné que les parents financent déjà l'éducation par l'impôt, sans avoir voix au chapitre quant à l'attribution de leur argent vers tel ou tel type d'école. Il est à noter qu'un des nombreux avantages du chèque éducation est qu'il permet de faire en sorte que les parents connaissent le prix de l'éducation de leurs enfants, car souvent on a tendance à penser que l'éducation est gratuite.

Chaque établissement est alors de fait totalement autonome dans sa gestion et son fonctionnement.

Concernant le financement, **le chèque éducation n'induit aucune levée d'impôts supplémentaires** ; le coût de l'éducation resterait à 6% du PIB (moyenne de l'OCDE).

BENEFICES ATTENDUS

La **liberté des programmes et méthodes d'enseignement** présente plusieurs avantages :

- **Permettre aux parents de choisir le programme et les méthodes éducatives** qu'ils veulent pour leurs enfants: certains préfèrent que soient développées les capacités artistiques, d'autres seront plus sensibles aux aspects psycho-moteurs, sportifs ou manuels, d'autres encore voudront un enseignement classique à l'ancienne avec uniforme et levée du drapeau à 8h du matin.
- **Mettre en concurrence les établissements sur leurs programmes et méthodes d'enseignement afin de faire émerger les meilleures** : en effet, les parents entendront parler de telle ou telle formation qui a fait ses preuves et voudront que leurs enfants puissent suivre ces formations réputées pour leur efficacité ; ces méthodes à succès seront copiées partout en France et occasionneront l'ouverture de nombreuses classes (ou nouveaux établissements) les mettant en œuvre
- **Redynamiser l'économie par le développement du potentiel des élèves**, futurs collaborateurs plus créatifs et plus efficaces.

Une préconisation de l'association APPROCHE pour favoriser la liberté pédagogique

Catégorie : Éducation - Enseignement

Écrit par : Olivier Prost

Affichages : 6033

Le chèque éducation est donc un outil au service de la liberté pédagogique, de l'égalité des chances et de la fraternité économique.

Voir aussi [la pétition pour l'instauration du chèque éducation.](#)

PLAN B :

En cas de blocage, une autre approche pourrait être possible.

Actuellement, une règle implicite affecte 80% de l'argent public aux écoles publiques et 20% de l'argent public aux écoles privées.

Or, l'argent public, c'est l'argent des contribuables et ceux-ci sont donc en droit de financer le type d'écoles de leur choix.

Il existe actuellement trois types d'écoles en France :
publiques, confessionnelles et alternatives

On pourrait alors envisager que l'argent des contribuables finance pour un tiers les écoles publiques, un tiers les écoles confessionnelles et un tiers les écoles alternatives.

Source du présent article :

<https://www.approche-cheque-education.com/approche-cheque-education/sondages>